

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2023/187

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

Absents excusés : Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME et André RECURT

Objet : Finances - Demande de subvention DETR 2024

Considérant le courrier en date du 9 décembre 2020 de Monsieur le préfet des Hautes-Pyrénées, concernant le soutien de l'Etat à l'opération de construction du centre aquatique intercommunal en réservant une subvention triennale de 1 000 000 € au titre des fonds DETR et DSIL,

Dans le cadre de cet accord, une subvention DSIL a été accordée l'an dernier pour un montant de 400 000 €. Cette subvention vient compléter un montant de 200 000 € déjà versé par l'Etat au soutien de cette opération.

Dans la perspective de la mise en chantier du centre aquatique intercommunal en janvier 2024, il est proposé, en accord avec les discussions qui se sont tenues avec Madame la sous-Préfète, de déposer une demande DETR pour l'année 2024 à hauteur d'un montant de 400 000 €.

Le plan de financement suivant est proposé :

Dépenses de gros œuvre : 1 000 000 €

Subvention DETR/DSIL 2024 : 400 000 €

Autofinancement CCPL : 600 000 €

Ces dépenses devraient être engagées au premier semestre 2024 (la date de signature des marchés publics est prévue au mois de décembre 2023).

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention DETR/DSIL au titre de l'exercice 2024, pour un montant de 400 000 €, pour le projet de construction du centre aquatique intercommunal,**
- **De valider le plan de financement exposé par Monsieur le Président,**

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20231128-2023-187B-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le 05 DEC. 2023
Publiée le 05 DEC. 2023

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20231128-2023-187B-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023